



POST TENEBRAS LUX

## ARRÊTÉ

relatif à la dénomination d'un chemin privé dans la commune de Thônex.

du 9 mars 1954

## LE CONSEIL D'ÉTAT

vu la délibération du Conseil municipal de la commune de Thônex, en séance du 23 février 1954 demandant de donner le nom de "Chemin Etienne Chennas" à un chemin privé;

vu les dispositions du règlement sur la désignation des artères, du 9 octobre 1931;

vu le préavis favorable du service des archives d'Etat, en date du 3 mars 1954.

## ARRÊTÉ:

✓ Le nom de "Chemin Etienne Chennas" est donné au chemin privé partant de la rue de Genève (douane) en direction de la voie ferrée Vollandes-Annemasse et desservant les villas du morcellement de M. Stoffel "en souvenir d'Etienne Chennas, maire de la commune de Thônex de 1922 à son décès en 1933".

Cette nouvelle dénomination entre immédiatement en vigueur.

\*\*\*\*\*

Certifié conforme  
Le chancelier d'Etat:

Communiqué à :

Travaux 8 ex.  
Archives 1 ex.

*f. Combal*

